

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/04/2020 (Dernière actualisation de la page 09/04/2020)

Indexation de 0,3% en 4/2020.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REMUNERATION: SALAIRES BAREMIQUES

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.82
90 et plus	EUR/m3	3.13

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.74
120/179	EUR/m3	2.17
180 et plus	EUR/m3	1.80
toutes catégories	EUR/m3	2.21

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	9.06
1b.Qualité trituration	EUR/stère	9.06
2.Houppier peuplier	EUR/ton	8.62
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	6.95
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	6.95
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.74

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	24.43	2.76
31/40	EUR/m3	15.67	2.76
41/50	EUR/m3	10.46	2.11
51/60	EUR/m3	7.99	2.11
61/70	EUR/m3	7.65	2.11
71/119	EUR/m3	6.95	1.73
120 et plus	EUR/m3	5.58	1.33

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	6.27
70/89	EUR/m3	5.25
90 et plus	EUR/m3	3.48

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.92	0.59
90 et plus	EUR/m3	0.59	0.40

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	6.27	10.46

2. REMUNERATION: REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire)

2.1. 38h: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	11.10
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	12.06
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	12.06